

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 5 octobre 2017

Présidence de Monsieur Gérard Duperrex

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 18-2017 de la Municipalité du 21 août 2017,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE de modifier le blasonnement officiel des armoiries de la Commune de Renens
comme proposé dans le présent préavis, soit:

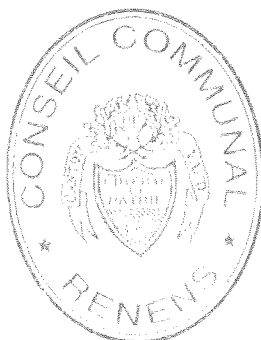
- *De gueules à deux pals ondés d'argent, celui de sénestre inversé, au chef du même.*

Le nouveau blasonnement est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

Ainsi délibéré en séance du 5 octobre 2017

Le Président:


Gérard Duperrex



La Secrétaire:


Yvette Charlet